

COURAGE CIVIL. — HONNEUR. — PATRIE. — LIBERTÉ. — PROGRÈS.
GAITÉ. — SANTÉ. — BIEN-ÊTRE. — SAVOIR.

LE FANTASQUE

JOURNAL CRITIQUE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS
ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Je m'obéis ni ne commande à personne, je base où je veux, je fais et qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Imprimé et Publié par

M. AUBIN, Rédacteur.
Wm. H. ROWEN, Imprimeur.

No. 59, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Ce journal paraît deux fois par semaine, le MERCREDI et le SAMEDI. L'année se compose de 96 numéros et se termine en trinités de 31, sans perte pour l'abonné. Le Prix d'abonnement est de 2 piastres par année payable trimestriellement d'avance. On ne reçoit pas de souscription pour moins de six mois. Le prix du port par la poste est une piastre pour toute la province. Toutes communications, demandes ou réclamations devront être adressées. On insère gratuitement tous les articles d'utilité et d'intérêt publics; ceux de nature purement personnelle ou privée ne seront admis que moyennant rémunération de 2 sous par ligne.

Prix des Abonnés. Première insertion, 6 lignes et au dessous, une demi piastre par ligne. Au dessus de 6 lignes, 8 sous la ligne. Chacun insertion suivante se fait au quart des prix ci-dessus. Les annonces non accompagnées d'ordre sont continuées jusqu'à avis contraire. PRIMES. On donne le journal gratis aux personnes qui fournissent des annonces au montant de quatre piastres. Celles qui en insèrent pour dix piastres ont droit à quatre à des ouvrages d'impression pour la valeur de 2 piastres. Qu'étaient moitié des encanteurs, à prendre en ouvrage. Les agents reçoivent la feuille gratis.

Tribune Publique.

Au peu d'esprit que le bon homme avait, L'esprit d'autrui par complément arrivait.

Mr. le Rédacteur, Vous serez sans doute surpris de me voir répondre aujourd'hui aux basses imputations de Mr. Guenette qui ont paru sur votre feuille du sept courant. J'étais résolu de ne pas répondre à d'aussi sales platitudes, mais mes amis m'ont forcé de le faire du moins pour les laver de ces calomnies. Mais au fait Mr. Guenette dit d'abord qu'il m'a de maudé que quatre ou cinq mois avant l'élection, mais que comme il n'avait vu que je n'étais pas assez populaire, il ne m'avait pas redemandé depuis. Si Mr. Guenette avait aussi bonne mémoire dans le cas où aurait certainement dit que ce n'a été qu'un mois au plus avant le premier courant. Quand à ma popularité, je grand nombre de personnes qui ont bien voulu me protéger, et ceux encore qui auraient voté pour moi sans les basses calomnies de cet espégle qui m'ont forcé à résigner, pourront prouver au public que je suis tout aussi populaire dans St. Roch que Mr. Guenette qui se en qu'une seule voix que ses amis ont été obligé de payer quinze sous. Lorsqu'une assemblée, continue Mr. Guenette, il eut devoir se recommander lui-même, je lui déclarai formellement que je voterai contre lui. Mr. Guenette fait sans doute son apprentissage dans les mensonges, car il s'est consulté un peu sa pauvre tête, il se serait rappelé que ce fut lui-même qui m'a demandé à la tribune, et qu'il eut couru ce jour là des gens pour voter pour moi. Pour votre vote, Mr. Guenette je n'en fus pas surpris.

Mr. Guenette vous parle d'Assemblée faite chez lui, de Candidats anglais qui devaient se présenter, de conciliations, et de ce qui est plus beau et plus sublime, il nous dit que ce n'est que pour faire triompher la cause populaire qu'il a fait ce brouhaha. Mais Mr. Guenette devient tous les jours plus populaire et pour le devenir encore plus, j'est qu'il prend la manie de s'en vanter, apparemment parcequ'il n'ose attendre les regards indignés de St. Roch, ces pauvres gens dépourvus de bon sens de Mr. Guenette, qui néanmoins ont beaucoup plus de jugement que Mr. Guenette a reçu de quelques individus, j'en suis certainement plus fier que lui. Mais ce monsieur à qui sans doute ces petites escarrouches avaient fait perdre la tête, ne s'est pas aperçu que c'étaient ses propres mensonges qui ont rendu coupables. Si Mr. Guenette n'avait pas attendu le jour des élections, et si ses amis lui ont fait le jour des élections et les compliments fatteurs qu'il accablait dans les rues de leurs pesants fardeaux, il serait convaincu de son innocence.

Mr. le Rédacteur du Fantasque est prié d'insérer dans ses colonnes la note ci-dessous, en le faisant vous obligerez celui qui se soucier respectueusement.

LOUIS CARRIER.

LE FANTASQUE.
QUÉBEC, SAMEDI, 21 DÉCEMBRE, 1812.

Fantaisies,
REFLEXIONS, NOUVELLES ET CANCANS.
(Qui dit aime bien châtier.)

L'Assemblée publique de manifestation en faveur de Sir Chs. Bagot, et de son administration tenue hier à la cour de justice fut des plus nombreuses, quoiqu'elle ait eu lieu à une heure fort déraisonnable. En attendant le rapport officiel du secrétaire nous nous hâtons de reproduire les mesures principales et l'adresse adoptée. L'hon. R. E. Caron président et T. G. Cremazio Ecr. rempli les fonctions de secrétaire. Ed. Glackemeyer Ecr. propose, secondé par Mr. le Dr. Nault.

Que cette assemblée adopte l'adresse suivante comme la sanction manifestation de ses sentiments envers son Excellence le Très-honorable Sir Chs. Bagot.

A son Excellence SIR CHARLES BAGOT G. C. B. Gouverneur en chef de la Province du Canada &c. &c. &c.

Qu'il plaise à votre Excellence. Nous les habitants de la cité de Québec prions respectueusement votre Excellence de nous permettre de vous exprimer le profond chagrin que nous éprouvons depuis que vous êtes affligé d'une cruelle maladie.

Notre douleur est d'autant plus vivée qu'il y a ment de votre caractère, vos vertus privées et la justice et la prudence avec lesquels vous avez administré le Gouvernement de cette Province vous ont assuré notre sincère attachement.

Nous offrons de ferventes prières au Divin dispensateur de toutes choses pour qu'il daigne, dans sa bonté, vous rendre la santé, vous conserver longtemps à la tête du Gouvernement de cette partie importante des Domaines de sa majesté, où votre présence ne peut que tendre resserrer les liens qui nous unissent à la Grande Bretagne et que vous puissiez, pendant encore bien des années, jouir du bonheur que vous méritez à tant de titres.

L. Massius Ecr. propose, secondé par N. Amiot, Ecr. qu'un comité de 52 membres soit nommé pour signer l'adresse précédente et la

transmettre à son Excellence au nom de cette assemblée.

Le Capitaine Alleyn Propos secondé par Jos. Légaré fils Ecr. que les personnes suivantes composent le dit comité.

- L'hon. R. E. Caron; J. Chabot; A. Tanswell; J. Dural; Capt. Allen; L. G. Bailburgé; N. F. Belleau; J. Feltier; E. Marsus; Jos. Légaré; J. Langevin; Ths. Baillargé; Rob. Jellard; A. B. Sirois; Dr. Z. Nault; E. Dugal; M. Tessier; L. Plamondon; Jos. Robitaille; Ed. Prévost; P. Tourangeau; J. Paquet; Et. Defoy; Dr. Robitaille; Jean Tourangeau; Jos. Tourangeau; Jos. Laurin; Dr. P. M. Bardy; Dr. Rousseau; Jos. Rousseau; J. J. Nesbitt; F. X. Paradis; J. Bie. Th. Hignault; P. Guenette; P. Huot; P. Dugal; Ed. Glackemeyer; F. Buteau; B. Laehance; F. Defoy; F. Langlois; J. Chouinard; J. B. Hardy; Chs. Carrier; F. X. Mehot; M. Connolly; Wm. O'Brien; Robert Martin; John Tisd; Mils. Murphy; F. Blais; Ed. Gingras.

Des remerciements au président furent votés sur la proposition de L. Massius, secondé par N. F. Belleau.

Election d'un Conseiller pour le Quartier St. Pierre.

L'élection d'un conseiller en remplacement de Mr. Buteau a eu lieu jeudi dernier et s'est terminée par le retour de Mr. Lloyd. Cette élection a été des plus chaudes et fut suivie d'un projet contre la décision du Président Mr. L. Massius. Nous apprenons qu'un comité a été nommé par le conseil de ville il se s'agit d'aller au soir afin de s'enquérir sur cette élection qui s'est faite de vives plaintes de la part de ceux qui soutiennent Mr. Laehance. Il est fort à désirer pour tout le monde que cette affaire soit menée jusqu'au bout. A propos, nous apprenons que Pon accusé Mr. l'échevin Glackemeyer d'avoir refusé de présider l'élection nous croyons pouvoir assurer de bonne part qu'il est employé ne lui a nullement été offert.

SOCIÉTÉ ST. JEAN BAPTISTE.

THIRD SECTION.

A une assemblée de cette section de la Société tenue le 19 du courant à la maison d'École de la Patrie de St. Roch présidée par M. Jos. G. Tourangeau sous Vice Pres. de la section il fut résolu de procéder immédiatement à l'élection d'un second Vice Pres. en remplacement de Mr. P. M. Paquet qui a refusé d'accepter M. François Vallée fut élu unánimement.

On procéda de même à l'élection d'un nouveau Membre adjoint du comité général du Régie en remplacement de Mr. Labranche, et Mr. René Pelchat fut élu unánimement. Ensuite il fut résolu. 1º. Sur motion de Mr. Ph. Brunet secondée par Mr. Gaathier que la prochaine assemblée